



Monsieur Olivier DUSSOPT
Ministre du Travail, du plein emploi et de
l'insertion
127 rue de Grenelle
75007 PARIS

N/Réf : LLN/22-111/GS
Lettre RAR N° 1A 198 452 5967 2

Paris le 29 septembre 2022

Monsieur le Ministre,

Nos organisations syndicales représentatives sur la Convention collective nationale de l'hospitalisation privée du 18 avril 2002. Champ d'application fusionné avec celui de la convention collective nationale du thermalisme (IDCC 2104) par accord du 14 mars 2019 sollicitent de vos services un rendez-vous.

En novembre 2021 le cabinet de Mme Borne avait convoqué les interlocuteurs sociaux de la branche pour une séance d'explication relative au fait que depuis des années la branche a de très nombreux coefficients infra smic. A ce jour il y a 56 coefficients sous le salaire minimum.

Lors de cette réunion vos services avaient ponctué la réunion sur le fait qu'ils prenaient note de l'ouverture d'une négociation classification et que les services suivraient cela de près.

Pendant des mois en cppni les organisations patronales se sont contentées de présenter des diaporamas sans réelle prise en compte des revendications portées par les organisations syndicales.

Nous avons découvert qu'au-delà des documents présentés en réunion de négociation la fhp fait circuler une version beaucoup plus élaborée contenant des chiffrages et des explications justifiant le maintien de bas salaires pour optimiser les exonérations de cotisations sociales.

C'est donc dans ce cadre que nous souhaitons vous rencontrer car nous estimons que la « négociation » ne se déroule pas de manière loyale et sincère.

Veuillez agréer Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations militantes.

Evelyne Rescanières

Dominique Chave

Claude Harriet